



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2- 2016

*Vendredi 4 mars 2016 à 20 heures*

**Étaient présents : Présents** : : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Hélène BOTTU, M. Olivier FASSION, Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

**Excusés** : Mme Nathalie DUPIN ayant donné pouvoir à Laurence RAVET, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Adeline VARAMBON ayant donné pouvoir à Hélène BOTTU.

□ **Ordre du jour**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Préparation budgétaire
7. Délibération pour transfert de la compétence « mobilier urbain lié au transport public de voyageurs » entre la CAPI et ses communes membres
8. Questions diverses



**1. Secrétaire de séance** : Pascale BADIN

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016** : approuvé à l'unanimité.

**3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu en même temps que leur convocation, la liste des actes administratifs pris par délégation du Conseil dont détail ci-après. Il en donne lecture.

date	Objet
20 février 2016	Décision de renouveler la convention avec le Lycée St Marc à 38300 NIVOLAS-VERMELLE pour la location de leur gymnase pendant la saison 2015-2016 et de signer la convention au tarif de 24.25 € de l'heure pour un total de 69 H dont 54 heures et demi revenant à l'association de Tennis/Badminton et 15 heures et demi à l'association du Foot.
20 février 2016	Décision de confier à RHONE-ALPES DESINFECTION 16 de la Pierre Milliaire 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER le contrat de dératisation des bâtiments communaux pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 et de signer le contrat s'élevant à 287.00 € hors taxes comprenant deux passages dans l'année,
22 février 2016	Décision d'accepter la convention proposée par la CAPI relative à la prestation de service pour le balayage, la signalisation verticale et horizontale des voiries communales et de signer la convention pour l'année 2016 avec un coût de prestation fixé forfaitairement à 1 228,46 € pour la prestation balayage mécanique, 1 087,70 € pour la signalisation verticale et 1 789,40 € pour la signalisation horizontale, soit un total de 4 105,56 € pour l'année 2016.
22 février 2016	Vu la délibération n° 2011 06 02 du 5 décembre 2011 prise pour adhésion au service documentation proposé par la CAPI et Vu la proposition financière de la CAPI pour l'année 2016 , Décision d'accepter les annexes n° 1 et 2 à la convention portant création du service commun de documentation de la CAPI, avec le choix d'abonnement « petite commune », et de signer les annexes et régler le coût du service s'élevant à 321,99 € pour l'année 2016.

#### **4. Informations relatives à l'urbanisme :**

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des décisions d'urbanisme prises.

#### **5. Préparation budgétaire .**

M. le Maire et Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, présentent les tableaux de préparation budgétaire, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Tous les comptes sont passés en revue, avec des zooms sur l'affectation des résultats, le chapitre de la masse salariale, les actions autour de l'école, les dotations et les recettes fiscales.

Ensuite l'assemblée a débattu des projets d'investissement à inscrire au BP 2016 et leur financements.

#### **6.Délibération pour transfert de la compétence « mobilier urbain lié au transport public de voyageurs » entre la CAPI et ses communes membres**

M. le Maire propose d'accepter le transfert de compétence du mobilier urbain lié au transport, en particulier les abri-bus et les accessibilités aux personnes à mobilité réduite. Ce transfert de compétence est sans incidence financière pour les communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 7. Questions diverses

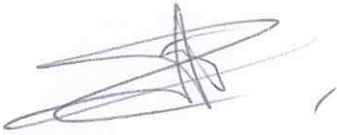
Sont abordés les sujets suivants :

- assurance des véhicules des élus pour se rendre à diverses réunions.
- point travaux Prévert
- bal de l'été



Séance levée à 23 heures 30

Le Secrétaire de séance  
Pascale BADIN



Le Maire  
Eugène REY

